Voici les changements que j’ai identifiés dans les règlements de février 2020 :  
  
**Les Règlements Généraux**  
  
B.2.1.1  
✓ les entraîneurs diplômés ; (suppression E1 et E2)  
✓ les BE1, BE2, DE, (ajout :) DES, CQP TS  
  
C.5.1.3 (réécriture)  
        • a/ SCORES REALISES SUR DES COMPETITIONS A L'ETRANGER  
Les compétitions à l'étranger inscrites au Calendrier FFTA sont prises en considération. Chacune des performances est enregistrée. Dans le cadre des compétitions internationales inscrites au calendrier FFTA, gérées par Ianseo, les performances réalisées par les archers français licenciés à la FFTA sont automatiquement enregistrées au classement national.  
Pour les autres compétitions réalisées à l'étranger (non inscrite au calendrier FFTA), il appartient aux tireurs réalisant des scores à l’étranger de les communiquer à la FFTA par courrier et avec les justificatifs suivants :  
➢ Pour qu’un score réalisé à l’étranger soit pris en compte pour le classement national, il faut :  
 que le concours soit inscrit au calendrier de la WA, ou d’une association membre de la WA°  
 fournir les résultats de la compétition,°  
 l’extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée),°  
 les feuilles de marque contresignées par l’arbitre.°  
les scores doivent être transmis à la fédération par mail avec copie des documents dans les 30 jours. Envoi confirmé par courrier avec les originaux. Ne sont pas prises en compte les demandes qui arrivent après ce délai.  
  
**TAE**Changement de titres  
B.3.2 RÉSERVÉ  
B.3.3 L’ARC COMPOUND (ARC À POULIES)  
  
Cible  
ø changement  
  
**Campagne**A.7.3 et en C.3.2  puis C.4.2 : correction des renvois erronés  A.7.9 et A.7.10 en A.7.4  
On note que la correction n’a pas été apportée en B.1.1.8 qui renvoi au A.7.10 au lieu de A.7.4.1 (connues)  
:-(  
  
**Commun parcours**  
ø changement  
  
**3D**Changement forme sommaire pour équilibrer les colonnes (apparence)  
1er entête avant A. Suppression de la mention inutile « Les Règlements sportifs - «  
B.1.3 : suppression de la mention « implantation de 2 cibles dont »  
B.1.5  
1/2 finales  
Inversion du gagnant de groupe A/B et du gagnant de groupe C/D : avant 1er contre A/B maintenant contre CD  
B.2.7 : suppression des mentions « "• B.1.8.1 : dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites à l’article B.1.8.2" » et « Mais, pour des raisons de classement (par exemple le positionnement dans le tableau des matchs des ½ finales et finales, un tirage au sort décidera de la place. »  
  
**Run Archery**  
ø changement